

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le lundi 5 juillet 2021

Accélération des Atlas de la biodiversité communale dans le cadre du plan France Relance



Gagée jaune (*Gagea lutea*), petite fleur des haies
© Sébastien Lamy / Office français de la biodiversité

Près de 100 nouveaux projets d'ABC vont voir le jour grâce au soutien de l'Office français de la biodiversité dans le cadre du plan France Relance.

En janvier dernier, l'Office français de la biodiversité lançait, dans le cadre du **plan France Relance**, un appel à projets dédié à soutenir les collectivités pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale (ABC).

Véritable outil stratégique de l'action locale, les ABC visent l'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances naturalistes à l'échelle d'un territoire permettant d'établir d'une **cartographie des enjeux** de biodiversité afin d'en tirer des enseignements pour l'action. Cette démarche est aussi l'occasion d'une sensibilisation des élus et citoyens qui pourront pleinement s'intégrer et s'y impliquer.

Doté d'une enveloppe initiale de 5 M€, le programme ABC 2021 est principalement mis en œuvre dans le cadre d'un appel à projets qui a connu un succès sans précédent, mobilisant plus de 250 porteurs de projets communaux et intercommunaux. A l'issue d'une phase de sélection régionale puis nationale, et compte tenu de la qualité des projets reçus, l'OFB a décidé de porter son soutien à hauteur de **8,05 M€** dans une optique d'**accélération de la mise en œuvre du plan France Relance**. Ce sont ainsi **98 projets d'ABC** qui débiteront dès juillet 2021, pour une durée de 2 ans, impliquant **767 communes** dans la réalisation d'un diagnostic de la biodiversité de leur territoire, pour mieux préserver et valoriser leur patrimoine naturel, à l'instar de la commune de Saint-Sauveur-Villages (Manche) :

« Jusqu'à présent, la question de la biodiversité n'avait pas été à l'ordre du jour dans ce territoire et il présente donc de grandes faiblesses quant à la connaissance naturaliste et à l'intérêt que portent les habitants sur la biodiversité de leur commune. La volonté de la municipalité est donc de permettre à sa population d'appréhender la richesse du patrimoine naturel local en développant une démarche participative. L'ABC permettra d'engager une démarche de mobilisation des habitants et des acteurs du territoire qui devra aboutir à une vision partagée des enjeux de la biodiversité de la commune. »

Emmanuelle BOUILLON, Maire-adjointe en charge de la mobilité, de l'énergie et l'environnement de Saint-Sauveur-Villages (Manche)

Par ailleurs, grâce à la mise en place d'un soutien complémentaire de l'OFB dédié aux **collectivités ultramarines** non éligibles aux crédits du plan France Relance, trois projets d'ABC ont également été retenus en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie. C'est la **première fois** que des ABC seront réalisés dans ces territoires.

Depuis la mise en place en 2017 du soutien financier de l'établissement aux projets d'ABC, ce sont ainsi 273 démarches d'Atlas de la biodiversité communale qui sont soutenues, couvrant 2 200 communes.

Pour Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la biodiversité, « *Parce que mieux connaître, c'est mieux protéger, les Atlas de la Biodiversité Communale, sont des outils essentiels de mobilisation et de passage à l'action pour préserver la biodiversité et nos paysages. Les ABC rassemblent élus, citoyens et associations autour de projets communs qui valorisent notre patrimoine naturel et nous rendent tous acteurs de la protection de la nature et fiers des richesses de notre territoire. Le plan France Relance accélère le déploiement sur tous les territoires des Atlas de la Biodiversité Communale.* »

Pour retrouver l'ensemble des communes et intercommunalités ayant mis en œuvre un Atlas de la biodiversité communale grâce au plan France Relance, vous pouvez consulter notre carte interactive : <https://bit.ly/3dEdC0G>.

Le plan France Relance mis en œuvre par l'Office français de la biodiversité

L'OFB est chargé de la mise en œuvre de trois enveloppes au titre du plan France Relance, d'un montant total de 85 M€ sur deux ans. Ces moyens permettent de renforcer et d'accélérer l'action de l'établissement en finançant des centaines d'opérations très concrètes dans les territoires, en métropole et en outre-mer. Ils sont mis au service de trois enjeux prioritaires :

- ▶ accroître la connaissance de la biodiversité et la sensibilisation des Français à la nature ;
- ▶ développer des actions de restauration écologique et de mise en valeur des milieux naturels ;
- ▶ accélérer la mise à niveau et la sécurisation des infrastructures d'eau et d'assainissement dans les collectivités d'outre-mer.

Le Conseil d'administration de l'OFB du 30 juin 2021 a approuvé l'accélération de la mise en œuvre du plan France Relance, permettant de mobiliser 58,4 M€ d'autorisations d'engagement dès 2021 :

- ▶ Restauration écologique, mis en œuvre en grande partie sous la forme d'appels à projets nationaux pour les Atlas de la biodiversité communale et les projets de restauration écologique terrestre (MobBiodiv Restauration), ainsi que de subventions sur projets pour les façades maritimes : enveloppe totale de 19 M€, dont 14,4 M€ en 2021 ;
- ▶ Aires protégées, au bénéfice des projets des aires protégées gérées par l'OFB (parcs naturels marins, RNCFS, RNN, etc.), mis en œuvre à la fois sous forme de projets propres de l'OFB (marchés) et de subventions : enveloppe totale de 19 M€, dont 9,50 M€ en 2021 ;
- ▶ Eau et assainissement dans les départements d'outre-mer, mis en œuvre exclusivement par subvention des projets d'infrastructures d'eau et d'assainissement portés par les collectivités territoriales et leurs groupements : enveloppe totale de 47 M€, dont 34,50 M€ en 2021.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Office français de la biodiversité
Site de Vincennes
« Le Nadar », hall C
5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr

Contacts presse
Florence Barreto / 06 98 61 74 85
Romane Dondi / 07 63 32 69 89
presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr